

**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE**  
**MRC DE PORTNEUF**

**PROCÈS-VERBAL** d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le **4 avril 2023** à 19h30 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

Présents :

Conseillères : Diane Blouin  
Pascal Bonin  
Conseillers : Alain Lavoie  
Jacquelin Goyette  
Gilbert Dumas  
Jérémy Martin

Était absent :

Secrétaire d'assemblée : Michel Pelletier, directeur-général et greffier-trésorier

**1.1 Mot de bienvenue de la mairesse**

Madame la mairesse ouvre la séance et invite à un moment de réflexion.

**2023-04-110**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec une modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2023-04-111**

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023 tel que déposé.

Adoptée

**2023-04-112 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2023**

Il est proposé par Mme Diane Blouin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2023 tel que déposé.

Adoptée

**1.5 Rapport de la mairesse, des services et des comités**

**2023-04-113 1.6 Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2023**

**ATTENDU QUE** la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de mars 2023.

M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est 145 873,13 \$

Adoptée

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 2023-04-113 au montant 145 873,13 \$.

---

Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

**2023-04-114 1.7 Majoration des frais de déplacement à 55 ¢ du kilomètre pour les élus et les employés municipaux**

**ATTENDU** la hausse du coût de la vie ainsi que l'augmentation des coûts d'énergie depuis le dernier ajustement;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE MAJORER** les frais de déplacement à 55 ¢ du kilomètre pour les élus et les employés municipaux. Cette majoration prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Adoptée

2023-04-115

**1.8 Autorisation de paiement à Sage Services Andrée Gosselin** pour des services de comptabilité.

Il est proposé par M. Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** le paiement de la facture no 53 s'élevant à 440.00\$ plus les taxes applicables et la facture no 54 s'élevant à 385.00\$ plus les taxes applicables pour un total de 825.00\$ plus les taxes applicables

*Provenance des fonds : 02 13000 411*

Adoptée

## **1.9 Période de questions**

## **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2023-04-116

### **2.1 Achat d'équipements du groupe Recherche et Sauvetage**

**ATTENDU QUE** Le groupe Recherche et sauvetage prévoit se dissocier et cesser ses opérations prochainement

**ATTENDU QUE** La municipalité de Rivière-à-Pierre souhaite s'équiper afin de mener les interventions de recherche et sauvetage sur son territoire

**ATTENDU QUE** La MRC de Portneuf souhaite céder en consigne d'autre équipements servant dans le même but et donnerait son aval à l'utilisation des dits équipements par le personnel reconnu par la municipalité de Rivière-à-Pierre à cet effet

**ATTENDU QUE** Le montant versé à Recherche et sauvetage sera remis à des organismes bénévoles de la municipalité de Rivière-à-Pierre

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ACQUÉRIR** Les équipements de Recherche et Sauvetage au montant de \$7000.00 plus les taxes applicables

*Provenance des fonds : 23-05000-725*

Adoptée

**2023-04-117**      **2.2 Adoption du règlement #530-23** concernant l'établissement d'un service de sécurité incendie et sur la prévention des incendies remplaçant les règlements #418-12 et #480-19

Il est proposé par Mme Diane Blouin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil municipal de Rivière-à-Pierre adopte le **règlement #530-23** concernant l'établissement d'un service de sécurité incendie et sur la prévention des incendies remplaçant les règlements #418-12 et #480-19

Adoptée

**2023-04-118**      **2.3 Dissociation du groupe Recherche et Sauvetage**

**ATTENDU QUE** le groupe Recherche et Sauvetage projette de se dissoudre prochainement

**ATTENDU QUE** la municipalité de Rivière-à-Pierre souhaite aller de l'avant avec un autre partenaire afin de continuer d'offrir un service d'aide approprié sur son territoire hors route

Il est proposé par M. Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**De se DISSOCIER** du groupe Recherche et Sauvetage et de mettre fin à l'entente conclue en avril 2019

Cette résolution abroge la résolution 2019-04-68

Adoptée

**2023-04-119**      **2.4 Dissociation de l'entente inter municipale pour le service d'un technicien en prévention des incendies**

**ATTENDU** que la municipalité de Rivière-à-Pierre a harmonisé son règlement du service incendie avec les autres municipalités regroupées dans l'entente du SISEM

**ATTENDU** qu'il sera désormais possible d'obtenir un service complet en prévention des incendies avec l'entente du SISEM

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**De se DISSOCIER** de l'entente inter municipale pour le service d'un technicien en prévention des incendies. Tel que convenu dans l'entente, le retrait de la municipalité sera effectif dans 3 mois selon les délais convenus et de transmettre la présente résolution à la MRC de Portneuf ainsi qu'aux 5 municipalités parties de l'entente.

Adoptée

**2023-04-120            2.5 Autorisation à M. Jonathan Fontaine de participer au Congrès de l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec du 20 au 23 mai à la Rivière-du-Loup**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser M. Jonathan Fontaine de participer au Congrès de l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec du 20 au 23 mai à la Rivière-du-Loup. Le coût du congrès est de 991.97 \$ plus les taxes applicables. Les frais d'hébergement et de déplacement sont en sus.

Adoptée

**3.    TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**2023-04-121            3.1 Autorisation de paiement à Luc St-Pierre pour déneigement et épandage de sable**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'EFFECTUER** le paiement de la facture 939 au montant de 2495,00 plus les taxes applicables.

*Provenance des fonds : 02-33000-522*

Adoptée

**2023-04-122            3.2 Autorisation de paiement du versement du mois d'avril 2023 à Transport Alain Carrier pour la somme de 50 071,41 \$, selon le contrat de déneigement en vigueur.**

Il est proposé par M. Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'EFFECTUER** le paiement pour le déneigement tel qu'il est stipulé dans l'entente entre le fournisseur et la municipalité.

*Provenance des fonds : 02-33000-522*

Adoptée

**2023-04-123            3.3 Validation du débitmètre**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Les Compteurs Lecomte Ltée pour la vérification de précision conforme aux exigences du MAMOT, complète avec certificats. Ce mandat sera réalisé au coût de 865.82 \$, taxes en sus, tel que détaillé sur leur soumission #9762. Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement en incendie.

*Provenance des fonds : 02-41300-521*

Adoptée

2023-04-124

### 3.4 Autorisation d'achat de panneau routier à Signo-Plus

Il est proposé par Mme Diane Blouin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la dépense de \$1349.35 plus les taxes applicables à Signo-Plus pour l'achat de panneaux routiers selon la soumission obtenue au mois de mars 2023.

*Provenance des fonds : 02-35500-649*

Adoptée

2023-04-125

### 3.5 Autorisation d'achat de chlorure de calcium

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la dépense de \$6147.00 plus les taxes applicables à Sel Warwick pour l'achat de 6 palettes de chlorure de calcium (abat poussière) selon la soumission #063368 obtenue le 21 mars 2023.

*Provenance des fonds : 02-32000-629*

Adoptée

2023-04-126

### 3.6 Autorisation d'achat d'asphalte froide

Il est proposé par M. Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la dépense de \$2777.80 plus les taxes applicables à Paulin Moisan pour l'achat de 4 palettes d'asphalte froide (220 sac de 30Kg) selon la soumission #807450.

*Provenance des fonds : 02-32000-625*

Adoptée

#### 4. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2023-04-127

**4.1 Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement # 524-23** modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature au lac Montauban rive Ouest

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Pelletier directeur général et secrétaire trésorier

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 524-23 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature au lac Montauban rive Ouest. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique

2023-04-128

**4.2 Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement #525-23** modifiant le Plan d'urbanisme #431-14 afin d'ajuster la délimitation des grandes affectations du territoire dans la seigneurie de Perthuis

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Pelletier directeur général et secrétaire trésorier

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 525-23 modifiant le *Plan d'urbanisme* #431-14 afin d'ajuster la délimitation des grandes affectations du territoire dans la seigneurie de Perthuis déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature dans la Seigneurie de Perthuis. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique

2023-04-129

**4.3 Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement #527-23** modifiant le *Règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble* numéro 436-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature au lac Montauban rive Ouest

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Pelletier directeur général et secrétaire trésorier

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 527-23 modifiant le *Règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble* numéro 436-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature au lac Montauban rive Ouest. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique

2023-04-130

**4.4 Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement # 528-23** modifiant le Règlement de lotissement numéro 434-14 afin d'inclure les modifications apportées au plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature dans la Seigneurie de Perthuis

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Pelletier directeur général et secrétaire trésorier

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 528-23 modifiant le Règlement de lotissement numéro 434-14 afin d'inclure les modifications apportées au plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature dans la Seigneurie de Perthuis. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique

**4.5 Avis de motion du premier projet de règlement numéro 531-23** modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature au lac Montaubans

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Jacquelin Goyette qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement # 531-23 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature au lac Montauban

2023-04-131

**4.6 Adoption du premier projet de règlement # 531-23** modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature au lac Montauban

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement relatif aux usages conditionnels* numéro 437-14 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre est entré en vigueur le 9 octobre 2014 et que le conseil municipal peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été adressée à la Municipalité afin de modifier le Plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis S.E.C. qui avait été approuvé par le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre en 2012 par la résolution numéro 2012-08-192;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau plan d'aménagement d'ensemble, déposé par Solifor Perthuis S.E.C. pour la troisième phase de son développement de villégiature au lac Montauban, a été accepté par le conseil le 14 mars 2023 par la résolution numéro 2023-03-098;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement relatif aux usages conditionnels* numéro 437-14 doit être modifié afin d'établir une concordance avec ce nouveau plan d'aménagement d'ensemble;



**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance régulière du 4 avril 2023 et qu'un projet de règlement y a été présenté;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la municipalité de Rivière-à-Pierre **Adopte le premier projet de règlement # 531-23** modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels # 437-14 visant à assurer la concordance avec le nouveau plan d'aménagement d'ensemble déposé par Solifor Perthuis SEC pour la troisième phase de son développement de villégiature au lac Montauban

**5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jacquelin Goyette de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à 20h05